

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Numéro d'enregistrement : 01-2119852671-36-0000

No.-CAS : 873-32-5

No.-Index : 608-013-00-9

No.-CE : 212-836-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matière première pour utilisation industrielle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : AlzChem Trostberg GmbH
Dr.-Albert-Frank-Str. 32
83308 Trostberg, Germany

Téléphone : +49 8621 86-3351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776
AlzChem Trostberg GmbH, Fire Brigade

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée

Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

L'utilisation de la substance sous une forme non solide, p. ex. en tant que solution, peut entraîner un risque de résorption par la peau et d'effets toxiques.

Lors d'une manipulation de l'état fondu:

Lors de l'échauffement, formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.

Danger de brûlures à la peau

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : 2-Chlorobenzonitrile

No.-Index : 608-013-00-9

Composants

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
2-chlorobenzonitrile	873-32-5 212-836-5	>= 99

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
Transporter les personnes concernées hors de la zone de danger en se protégeant soi-même.
Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
Après contact avec un produit chaud, refroidir rapidement à l'eau froide jusqu'à disparition de la douleur. Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Selon nos connaissances, des effets aigus systémiques n'ont pas été observés sur les humains.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : gaz nitreux
acide cyanhydrique (HCN)
chlorure d'hydrogène (HCl)
Oxydes de carbone

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ou l'eau d'extinction chargée de produit ne doit pas gagner la terre, les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Masse fondue:
Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique.
Éviter toute formation de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

|| Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Seulement pour l'usage professionnel.
Veiller à une bonne aération et aspiration au poste de travail.
Éviter toute formation de poussière.
Ne pas laisser ouvert les fûts/emballages.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : En cas de formation de poussières, le mélange air/poussière peut être explosif. Lors d'une manipulation de l'état fondu: Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

Matériel d'emballage : Matière appropriée: polyéthylène, Polypropylène, Fût en acier avec Inliner en polyéthylène, Fusion: acier inoxydable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

aucun(e) connu(e)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Lors d'une manipulation de l'état fondu:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Chloroprène, Recommandation: Camapren 722
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0,6 mm
Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril 730
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm
Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Remarques : Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistants à la chaleur.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : Ne pas inhaler de gaz, vapeurs, aérosols, poussières mais utiliser une protection des voies respiratoires.
Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre combiné ABEK-P3

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	poudre
Couleur	:	jaunâtre
Odeur	:	nauséabonde, amande amère
pH	:	7 (en solution aqueuse)
Point/intervalle de fusion	:	40 - 43 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	232 °C (1.013 hPa)
Point d'éclair	:	122 °C
Pression de vapeur	:	0,06 hPa (20 °C)
Densité	:	1,184 gcm ³ (50 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	165 g/l (20 °C) Solvant: toluène
		60 g/l (20 °C) Solvant: éthanol

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Lors d'une manipulation de l'état fondu:
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Nocif par contact cutané.

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): 396 mg/kg
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (rat): > 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: dose expérimentale maximale possible pas de cas mortels
Résultat d'investigation propre.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Nocif par contact cutané.
Remarques: L'utilisation de la substance sous une forme non solide, p. ex. en tant que solution, peut entraîner un risque de résorption par la peau et d'effets toxiques.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Espèce : Lapin
Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Résultat d'investigation propre.

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

spécification: 132461

Date de la première version publiée:

Date de révision: 16.03.2020

N° du matériau:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.
Méthode : Ligne directrice 405 de l'OCDE
Résultat : légèrement irritant
Remarques : Examen interne, IUCLID

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Remarques : donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Remarques : Pas de donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Remarques : donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Remarques : donnée non disponible

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

Toxicité par aspiration

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Pas de donnée disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : D'autres données toxicologiques n'existent pas.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): 55 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412
Remarques: Résultat d'investigation propre.

NOEC : 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida): 43 mg/l
Remarques: Résultat d'investigation propre.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

Biodégradabilité : Méthode: OECD 301
Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-chlorobenzonitrile:

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,2

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : D'autres données écotoxicologiques n'existent pas.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

Date de révision: 16.03.2020

spécification: 132461

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

RID
Remarques : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IMDG
Remarques : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IATA (Cargo)
Remarques : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Not classified as dangerous in the meaning of transport regulations.
En cas de transport comme fusion (liquide):
Matière dangereuse (avec feuille de données de sécurité spéciale).

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit (<10t).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x %

NITRALZ® 2-Chlorobenzonitrile

Version 6.1 / FR

spécification: 132461

Date de la première version publiée:

Date de révision: 16.03.2020

N° du matériau:

16.03.2020

Date d'impression: 25.06.2020

de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR